DEPARTEMENT DE VAUCLUSE
MAIRIE DE SIVERGUES

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté – Egalité – Fraternité

Procès-Verbal
En date du 5 juillet 2022 à 10h30

Sivergues le 05/07/2022 *convoqué le 30/06/2022*

Nombre de membres en exercice : 07
Nombre de membres présents : 06
Nombre de suffrages exprimés : 07
Quorum : 03

L'an deux mille vingt-deux, le mardi 5 juillet à 10 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame le Maire, Martine CALAS.

Présents : CALAS Martine, DEVAUX José (arrivé point 2), PESSEMESSE HOLDOWICZ Dominique (arrivée point 2), RAVYTS Wim (parti point 5), CHOPIN Jean-Claude, STEINLÉ Sylvia.
Procuration : MATAMOROS Muriel donne procuration à CALAS Martine.
Secrétaire de séance : STEINLÉ Sylvia.

ORDRE DU JOUR

1. **Approbation du procès-verbal de la séance du 5 avril 2022 et, signature du registre des délibérations,**
2. **Décisions du Maire en vertu de l'article L 2122-22 du CGCT (Code Général des Collectivités Territoriales),**
3. **Choix de la procédure pour le marché de Maîtrise d'œuvre pour la construction de la Maison Commune,**
4. **Demande de subvention au titre des Amendes de police 2022,**
5. **Demandes de subventions et d'adhésion des Associations pour 2022,**

DÉLIBÉRATIONS

- Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 5 avril 2022.

Procès-verbal de la séance du conseil municipal du 5 avril 2022, ***approuvé***.

- Décisions prises par le Maire en vertu de l'article L2122-22 du « CGCT » Code Général des Collectivités Territoriales

2022DECM08 en date du 09/05/2022 : Renouvellement concession PESSEMESSE Paul, ***approuvé***.
2022DECM09 en date du 19/05/2022 : Attribution logement social 6A Calade Raoul Esparon à Mr DELEPAUT Rémi, **approuvé** ; Mme le Maire explique ce second choix suite au désistement du couple avec enfant en provenance de Rustrel.
2022DECM10 en date du 07/06/2022 : Devis relevé topographique d'un montant de 900€ H.T. Mr Michel CARLIN, **approuvé ;** Mme le Maire explique la plus-value du devis de 2021 de la SARL AGULHON qui devient économiquement le plus élevé au regard du devis de Mr CARLIN.

Délibération n°2022DEB014 examinée le 5 juillet 2022 – Choix de la procédure pour le marché de Maîtrise d'œuvre pour la construction de la Maison Commune : Après lecture des documents de consultation pour la maîtrise d'œuvre pour la construction de la Maison Commune, Mmes Dominique PESSEMESSE HOLDOWICZ et Sylvia STEINLÉ souhaiteraient l'attribution immédiate sans consultation ni cahier des charges aux deux architectes locataires d'un appartement communal sis 2 chemin Le Pas des Ensarris. Après en avoir débattu, le conseil municipal décide de lancer la procédure selon un Marché passé sans publicité en raison de son montant, selon les dispositions de l'article R.2122-8 du Code de la Commande Publique, **approuvé 5 voix pour, 2 contre**.

Délibération n°2022DES015 examinée le 5 juillet 2022 – Demande de subvention au titre des Amendes de police 2022 : Mme le Maire présente le chiffrage des reprises de voiries communales programmation 2022 et, donne lecture des retours courriels conformément à la consultation citoyenne sur ce projet. Le conseil municipal après en avoir débattu décide de tenir compte des avis reçus en modifiant la programmation comme suit : mise en sécurité de la voie communale n°1 poutre de rive 30ml, de la voie communale n°3 revers d'eau, de l'amorce de la voie communale n°3/Route Départementale n°114 10m² et, de l'amorce de la voie communale n°6/propriété TRIBOUT 10m², **approuvée à l'unanimité des membres présents et représentée**.

Délibération n°2022DES016 examinée le 5 juillet 2022 – Demandes de subventions et d'adhésion des Associations pour 2022 : Mme le Maire présente les demandes de subventions et, les propositions d'adhésions reçus. Le conseil municipal après en avoir débattu décide la répartition suivante : adhésion à l'Association des Maires Ruraux de Vaucluse : 150€, Association Française des Sclérosés En Plaques : 0€, Fonds d'Aide aux Jeunes : 0€, Association Nationale des Élus de la Montagne : 0€, **approuvées à l'unanimité des membres présents et représentée**.

- <u>Questions diverses,</u>
  - Relecture des engagements de la Charte 2025-2040 du Parc Naturel Régional du Luberon,
  - Fiche d'analyse du Plan Local de l'Habitat.

L'ordre du jour étant épuisé, la Présidente lève la séance à 12h30.

Le secrétaire,
STEINLÉ Sylvia

Le Maire,
Martine CALAS